

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 26 |

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-16

Date de la convocation
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le Rapport d'Activité 2023 de la Communauté de Communes « Loire Semène » doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le rapport complet est consultable sur le site internet de la CC Loire Semène www.loire-semene.fr (rubrique « la Communauté » onglet « Rapport d'activités »).
Il dresse une synthèse de ce rapport qui retrace notamment les faits marquants de l'année 2023.

AR Prefecture043-214302051-20240704-DCM240716-DE
Reçu le 11/07/2024

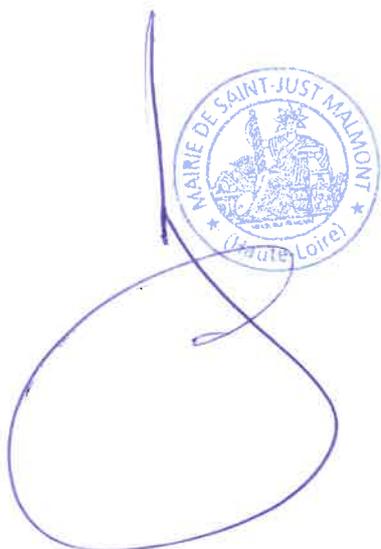
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes « Loire Semène »,
DE CHARGER Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire Semène.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Mélanie PICHON



AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240716-DE
Reçu le 11/07/2024